

Bulletin de suivi des questions européennes en application de l'article 123 du Règlement

Période du 20 avril au 3 mai 2022

1 Actualités européennes

- Bien-être animal et environnement : la Commission européenne décide d'enregistrer l'initiative citoyenne européenne « Sortir de l'ère de l'abattage »
- Climat : la Commission européenne annonce la participation de 100 villes à la mission de l'Union européenne visant à rendre les villes neutres pour le climat et intelligentes d'ici à 2030
- Droit d'initiative du Parlement européen : des propositions pour renforcer la démocratie
- Droits des femmes : comment l'Union européenne s'attaque aux violences sexistes
- Conférence sur l'avenir de l'Europe : la plénière du Parlement européen adoptera ses propositions finales

2 Documents soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement

Le principe de subsidiarité régit la répartition des compétences entre l'Union européenne et les États membres. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau le plus proche possible des citoyens, en considération des dimensions ou des effets de l'action envisagée et de l'efficacité de chaque niveau de pouvoir vis-à-vis de l'objectif poursuivi.

Le Parlement de Wallonie est amené à contrôler le respect de ce principe en examinant les projets d'actes législatifs européens issus de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen.

- Révision de la Directive relative aux émissions industrielles

La Directive (UE) 2010/75 relative aux émissions industrielles encadre de manière intégrée, secteur par secteur, les incidences sur l'environnement de quelque 52.000 installations industrielles à grande échelle et exploitations d'élevage présentant un haut risque de pollution en Europe.

L'objectif général de cette proposition de directive est notamment de modifier la Directive (UE) 2010/75 afin de contribuer, de la manière la plus efficace et la plus efficiente possible, à protéger les écosystèmes et la santé humaine des effets préjudiciables de la pollution causée par les grandes installations agro-industrielles et à améliorer la résilience de l'industrie de l'Union européenne aux effets du changement climatique.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 31 mai 2022

- Conséquence de l'agression militaire russe sur la pêche et l'aquaculture

L'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine a des répercussions sur les opérateurs du secteur de la pêche et de l'aquaculture dans l'Union européenne. Celle-ci est susceptible d'avoir de graves conséquences sur l'approvisionnement de l'Union européenne en céréales, en huiles végétales et en poisson blanc en provenance d'Ukraine et de Russie, entraînant une augmentation substantielle des prix des aliments pour poissons et des pénuries de matières premières essentielles.

Cette proposition de règlement vise à modifier le Règlement (UE) 508/2014 relatif au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) en introduisant des mesures spécifiques afin d'alléger les effets de la perturbation du marché causée par l'agression militaire russe sur la chaîne d'approvisionnement dans le secteur des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 24 juin 2022

- Système d'indication géographique de l'Union européenne pour les produits artisanaux

Le Règlement (UE) 1151/2012 protège les indications géographiques (IG) relatives aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, aux vins et aux boissons spiritueuses. Néanmoins, à l'heure actuelle, il n'existe aucun mécanisme à l'échelle de l'Union permettant de protéger les dénominations de produits artisanaux et industriels.

Cette proposition de règlement vise donc à établir une protection des indications géographiques directement applicable pour les produits artisanaux et industriels au niveau de l'Union européenne. Elle vise aussi à renforcer la position des producteurs dans le but de protéger leurs produits contre la contrefaçon dans l'ensemble de l'Union et de les inciter à investir dans ces produits.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 24 juin 2022

3 Consultations de la Commission européenne

La Commission européenne sollicite l'opinion des citoyens et des parties prenantes sur le champ d'application, les priorités et la valeur ajoutée de l'action de l'Union européenne concernant de nouvelles initiatives ou l'évaluation de politiques et législations existantes.

Grâce aux consultations publiques, le Parlement de Wallonie peut donner son avis sur ces initiatives, politiques ou mesures législatives.

- Politique agricole commune – Paiements anticipés pour les interventions sectorielles dans le cadre des plans stratégiques

Le Règlement (UE) 2021/2116 prévoit la possibilité pour les États membres de verser des avances aux bénéficiaires de certaines mesures de soutien de la Politique agricole commune (PAC). Les secteurs agricoles éligibles à ces mesures de soutien sont repris au sein du Règlement (UE) 2021/2115.

Cette proposition de règlement délégué vise à compléter le Règlement (UE) 2021/2116 dans le but d'étendre les paiements anticipés pour les interventions sectorielles dans tous les secteurs agricoles.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 mai 2022

- Agence européenne pour l'environnement – Évaluation des résultats 2017-2021

L'Agence européenne pour l'environnement (AEE) et le Réseau européen d'information et d'observation pour l'environnement (EIONET) ont pour but d'offrir à l'Union européenne et à ses États membres:

- des informations objectives, fiables et comparables ;
- le soutien technique et scientifique nécessaire.

Cette initiative évalue les résultats obtenus par l'AEE/EIONET durant la période 2017-2021 ainsi que la pertinence de son mandat renforcé dans le contexte politique récent de l'Union européenne.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 23 mai 2022

- Harmonisation des variables pour le domaine statistique de l'utilisation des TIC

Conformément à l'article 6 du Règlement (UE) 2019/1700 du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre commun pour les statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages, la Commission européenne est habilitée à adopter des actes délégués précisant le nombre de variables et l'intitulé des variables des différents ensembles de données.

Cette proposition de règlement délégué vise à modifier le nombre et l'intitulé des variables de l'ensemble de données dans le domaine « Utilisation des technologies de l'information et de la communication » (TIC) pour l'année de référence 2023.

Date limite pour le dépôt d'une contribution : 24 mai 2022

4 Commission chargée de questions européennes du Parlement de Wallonie

Prochaine réunion : mardi 3 mai 2022 à 12h